



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À SHANGHAI**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**CONSEIL CONSULAIRE
Formation « Protection et action sociale »
PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020**

1. Convocation des membres :

Par courrier électronique en date du 29 octobre 2020, les membres du conseil consulaire du consulat général de France à Shanghai ont été convoqués pour une réunion le 19 novembre 2020 à 11H30 dans les locaux du consulat général de France à Shanghai.

2. Ordre du jour :

Par courrier électronique du 29 octobre 2020, l'ordre du jour a été notifié aux membres du conseil.

Points portés à l'ordre du jour par le président :

- élection du vice-président du conseil consulaire
- renouvellement de la convention pour le médecin-conseil du poste
- bilan de la campagne d'aide sociale directe pour 2020,
- avis du conseil sur la fixation du taux de base pour les aides sociales du poste,
- avis du conseil sur les demandes d'aide sociale reçues par le poste,
- avis du conseil sur l'enveloppe des aides et secours occasionnels sollicitée par le poste pour 2021,
- avis du conseil sur les nouvelles demandes d'accès à la catégorie aidée de la Caisse des Français de l'Étranger reçues par le poste pour 2021,

Les membres du conseil consulaire n'ont pas souhaité porter d'autres points à l'ordre du jour.

3. Membres présents et quorum :

Les membres convoqués et présents du conseil consulaire avec voix délibérative sont :

- Prisca RAMESH, consule adjointe, cheffe de chancellerie, représentant M. Benoît GUIDÉE, consul général de France à Shanghai, président du conseil consulaire,
- Gilbert MENNETRET, conseiller consulaire, en visioconférence
- Augustin MISSOFFE, conseiller consulaire ;
- Gregory PRUDHOMMEAUX, conseiller consulaire.

Les membres convoqués et présents du conseil consulaire avec voix consultative sont :

- Dr Kurt MATTHAUS, médecin-conseil,
- Romain VUATTOUX, président de l'ADFE-Français du Monde Shanghai.
- Anne-France LARQUEMIN, présidente de l'UFE Shanghai,
- Mme Lucile JACQUET, présidente de l'association Solidarité Shanghai.
- Mme Gwénola CHOLLET, bénévole de l'association Solidarité Shanghai
- Mme Julie MEURVILLE, bénévole de l'association Solidarité Shanghai

Les membres convoqués et absents du conseil consulaire sont :

- Julien BARES, conseiller consulaire (excusé)

Le quorum est atteint.

4. Désignation d'un secrétaire :

Le président du conseil consulaire désigne Mme Hémeury Nolwenn, agent consulaire, comme secrétaire de cette réunion.

5. Election du vice-président du conseil consulaire

Le mandat de vice-président du conseil consulaire de Shanghai de M. Augustin MISSOFFE, désigné lors de la réunion du conseil consulaire en date du 18 décembre 2018, étant valable pour la période 2019-2020, il convient de procéder de nouveau à l'élection d'un vice-président pour ce conseil.

M. Augustin MISSOFFE est le seul candidat. Il est élu vice-président du conseil consulaire à l'unanimité.

6. Médecin-conseil auprès du Consulat de France à Shanghai

Il est proposé au docteur Kurt MATTHAUS de continuer à exercer les fonctions de médecin-conseil auprès de ce consulat général. A ce titre, ses principales attributions seront :

- d'assurer une mission générale de conseil en matière de santé et d'hygiène publiques ainsi que, le cas échéant, une fonction d'expertise médicale ;
- d'établir, en cas de nécessité, la relation entre le chef de poste consulaire et les praticiens libéraux et hospitaliers pour obtenir une information sur l'état de santé d'un Français dans les limites compatibles avec le secret professionnel ;
- de remplir les fonctions que les textes réglementaires confient au « *médecin de l'administration* » ou au « *médecin accrédité* ».

En échange de vos services, vous serez autorisé à vous prévaloir du titre de médecin-conseil du consulat général de France à Shanghai

L'agrément est conclu pour une période de trois ans, à partir de la date de la décision de votre désignation.

Dr Kurt MATTHAUS accepte la proposition.

7. Etude des dossiers de demande d'aides sociales :

a. Bilan de la campagne d'aide sociale directe pour 2020

La cheffe de chancellerie a rappelé le montant des aides sociales au niveau mondial versées par les postes sur le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » tout en expliquant qu'il ne s'agissait pas du chiffre final car les aides accordées dans le cadre de la Covid-19 n'avaient pas été prises en compte.

Sur la circonscription de Shanghai, des aides ont été attribuées à quatre bénéficiaires pour l'année 2020 : une allocation enfant handicapé et une aide continue, et deux allocations à durée déterminée.

Une ressortissante française a également pu bénéficier d'un secours occasionnel.

b. Etablissement d'un taux de base

Le taux de base 2020 a été fixé par la CPPSFE en mars dernier à 395€ malgré la demande du conseil consulaire d'établir ce taux à 445 € lors du dernier CCPAS.

Dans un contexte de fluctuation du taux de chancellerie (0.128 en septembre 2019, 0.130 en juin 2020, 0.124 depuis août 2020), le conseil consulaire souligne également une inflation en hausse. Cette dernière s'est établie à +2.45% pour l'année 2019. Pour la période de septembre 2019 à septembre 2020, l'inflation a connu un pic en janvier 2020 avec 4.3%, pour retomber à 2% en mai 2020. En septembre 2020, l'inflation était de +1.7%, largement tirée par l'accélération des prix des aliments et notamment de la viande (+22.3% en septembre 2020).

Le poste rappelle que la note du service économique évalue également un loyer moyen dans un bon quartier (appartement meublé de 2 chambres, 80 à 120m²) à 32 220 RMB par mois, soit 3 995€.

Selon l'enquête sur le coût de la vie publiée par le cabinet britannique Mercer en juin 2020, Shanghai occupe le 7^{ème} rang du classement (sur 400) des grandes villes les plus chères du monde pour les expatriés (Paris, 50^{ème} rang).

Ainsi, le conseil consulaire considère que le taux de base est sous-évalué, notamment au regard des taux de base fixés dans les autres circonscriptions (Pékin 483€, Wuhan 419€, Chengdu 385€, Canton 372€, Shenyang 366€).

Le conseil consulaire demande donc pour 2020 une revalorisation du taux de base à 445€.

c. Examen des demandes individuelles pour 2021

Le conseil consulaire émet un avis favorable au renouvellement d'une allocation mensuelle enfant handicapé et une aide continue.

d. Détermination de l'enveloppe budgétaire

Concernant l'enveloppe d'aides ponctuelles (secours occasionnel, aide exceptionnelle), le conseil consulaire émet un avis favorable à une augmentation de l'enveloppe de ces aides à 1000 €. Cette somme permettrait au poste de répondre à certaines situations urgentes, orientées vers l'association Solidarité Shanghai.

Bien que cette dernière bénéficie d'une subvention de 4000 euros, son statut n'étant pas reconnu en Chine, Solidarité Shanghai éprouve des difficultés à aider des ressortissants qui ne seraient pas en situation régulière et hésite parfois à prendre des risques en venant en aide à des compatriotes en détresse.

Il est donc indispensable que le consulat puisse détenir une enveloppe plus conséquente qui permette de faire face ponctuellement à quelques situations d'urgence en toute autonomie. L'enveloppe actuelle de 100 € oblige le poste à une sélectivité telle, qu'elle ne peut résulter qu'en un refus.

Le budget total des aides et secours exceptionnels sollicité s'élève ainsi à 3 508 €.

8. Etude des dossiers de demande d'aide à l'accès à la Caisse des Français de l'Etranger :

a. Vérification des ressources des bénéficiaires :

Depuis janvier 2019, les instructions de la CFE ont changé, passant d'un contrôle annuel des ressources des bénéficiaires de la catégorie aidée, à un contrôle triennal.

La CFE a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de contrôler les ressources des trois bénéficiaires actuels de l'aide à l'accès à la CFE.

b. Etude des nouvelles demandes :

Le consulat n'a pas reçu de nouvelle demande d'accès à la catégorie aidée de la CFE pour 2021.